

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/2000 :

Modification de la délibération du 11 mars 2025 affaire n°33/1848 relative à la remise gracieuse sur créances relatives aux redevances d'occupation du domaine public

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line), TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M. DIJOUX Stéphano).

ABSENTS :

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Héléna ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



Affaire n°41/2000 : Modification de la délibération du 11 mars 2025 affaire n°33/1848 relative à la remise gracieuse sur créances relatives aux redevances d'occupation du domaine public.

Réglementation - Direction Générale des Services

Le Maire informe l'Assemblée que :

Suite à une erreur matérielle d'identification des titres, la présente délibération modifie la délibération n°33/1848 du 11 mars 2025 portant remise gracieuse sur créances relatives aux redevances d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que deux occupants du domaine public ont sollicité une remise gracieuse de leurs dettes pour occupation du domaine public :

- Madame Jeanne Marie Céline CLAIN
- Monsieur Joël HOARAU

1) Madame Jeanne Marie Céline CLAIN ancienne exploitante du snack-bar « Le Cocotier chez Marie » immatriculé au Certificat d'inscription au Répertoire des Entreprises et des Etablissements (SIRENE) sous le SIRET n°529 983 090 00018 a libéré l'espace qu'elle occupait sur le boulevard Hubert Delisle, le 01 mars 2022.

Le montant de l'indemnité pour occupation du domaine public est de 36 045 €. Elle a sollicité une remise gracieuse de 50 % du montant total de la dette, soit un montant de 18 022.50 €, sur présentation de certificats médicaux.

Titres	montant des titres	période des loyers exonérés	montant de l'exonération (50 % du montant du titre)	exonération accordée
2021-T-1603	1770 €	avril à juin 2021	885 €	18022.50 €
2021-T-1992	1500 €	septembre à octobre 2021	750 €	
2022-T-585	1500 €	janvier à février 2022	750 €	
2022-T-601	1500 €	novembre à décembre 2021	750 €	
2022-T-785	1500 €	juillet à août 2021	750 €	
2021-T-262	6330 €	mars à août 2018 (6330 € - 1215 € = 5115 € - virement de 1215 € au Trésor Public)	2557.50 €	
2021-T-263	5275 €	mars à juillet 2019	2637.50 €	
2021-T-264	4200 €	octobre à novembre 2019	2100 €	
2021-T-265	2100 €	décembre 2019	1050 €	
2021-T-267	4200 €	août à septembre 2019	2100 €	
2021-T-360	5275 €	août à décembre 2017	2637.50 €	
2025-T-949	2110 €	novembre à décembre 2018	1055 €	

La comptabilisation de cette remise gracieuse s'opérera par l'émission d'un mandat, au chapitre 65 – nature 6577 remise gracieuse.

2) Monsieur Joël HOARAU ancien exploitant de la société Cap Sud Horizon immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés (R.C.S) de Saint Pierre sous le K-bis n°414 686 071 n° gestion 2011A27 a libéré le local 26 rue de la Poudrière à la Ravine Blanche Saint Pierre, le 16 juin 2022.

Il sollicite une remise gracieuse totale du montant de l'indemnité pour occupation du domaine public soit un montant total de 8586.64 € car il n'a pas pu exploiter sa structure. Des travaux à l'avant de son établissement a rendu impossible l'accès à son local.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250826-41-2000-DE
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025

Titres	montant des titres	période des loyers concernés	montant de l'exonération	exonération accordée
2019-T-607	6540 €	loyer du 1 ^{er} semestre 2019 (virement de 2 246.68 € au Trésor Public)	4293.32 €	8586.84 €
2019-T-1435	6540 €	loyer du 2 ^{ème} semestre 2019 (virement de 2 246.68 € au Trésor Public)	4 293.32 €	

La comptabilisation de cette remise gracieuse s'opérera par l'émission d'un mandat, au chapitre 65-nature 6577 remise gracieuse.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **DE VALIDER la remise gracieuse de Madame Jeanne Marie CLAIN et Monsieur Joël HOARAU.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION